



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**IEN ET/EG Inspection de l'Éducation
nationale Enseignement Technique
Enseignement Général**

Affaire suivie par
Rafika RAIS

Téléphone
01 57 02 68 58

Mél
ce.i-en-eg@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 1^{er} septembre 2017

Alain GARNIER-MÉLANTOIS
Charles KAOUA
Jean LABBOUZ
IEN
Julien BELGHITI
Faisant fonction d'IEN

à

Mesdames et Messieurs les
enseignant.e.s
de Mathématiques-Sciences

S/c de Madame ou Monsieur le Chef
d'établissement

Cher.e.s collègues,

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs entrant dans le métier et aux nouveaux collègues qui rejoignent l'académie.

Nous tenons à vous remercier pour votre engagement au service de la réussite des élèves tout au long de l'année scolaire dernière, ainsi que pour vos différentes contributions aux examens et concours. Nous saluons également le travail réalisé par les tuteurs et formateurs qui ont accompagné leurs collègues dans leur parcours professionnel.

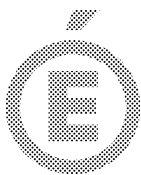
Nous vous informons que cette année scolaire sera marquée :

- par la poursuite de la mise en place des nouvelles modalités de certification de BEP et de CAP d'après l'arrêté du 11 juillet 2016 paru au JO du 30 juillet définissant les nouvelles modalités de certification de BEP et de CAP à partir de la session 2018 ;

Pour les candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel quelque soit la nature du diplôme intermédiaire : CAP ou BEP.

Année scolaire	Seconde professionnelle	Première professionnelle	Terminale professionnelle
2017-2018	Aucune évaluation certificative	Une évaluation en mathématiques et en sciences* de 45 minutes chacune	Par semestre, une évaluation en mathématiques et une en sciences* de 45 minutes chacune

*pour les spécialités qui comportent des sciences physiques et chimiques.



Pour les candidats suivant une formation conduisant au Certificat d'Aptitude Professionnelle

2

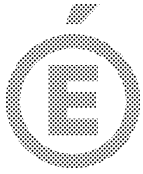
Année scolaire	Première année	Deuxième année
2017-2018	Une évaluation en mathématiques* et en sciences de 30 minutes chacune au cours du second semestre.	Une évaluation en mathématiques* et en sciences de 30 minutes chacune au cours du second semestre.

*un exercice au moins comporte une ou deux questions dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices par les candidats. La présentation de la résolution de la (des) question(s) utilisant les TIC se fait en présence de l'examineur. Ces questions permettent d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. Le candidat porte ensuite par écrit sur une fiche à compléter, les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

- par l'application des nouvelles règles encadrant l'usage des calculatrices électroniques pour tous les examens. Les calculatrices devront disposer d'un "mode examen" empêchant l'accès à la mémoire alphanumérique (cf. BOEN n°14 du 2 avril 2015) ;
- par l'aménagement de la réforme au collège avec les enseignements complémentaires AP-EPI assouplis (Arrêté du 31 juillet 2017 (cf. J.O. du 17 août 2017)). Une rubrique est consacrée à la classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel sur le site académique disciplinaire et une formation est proposée dans le cadre du PAF (stage MAT1501) ;
- par la mise en place du P.P.C.R. (Décret n° 2017-789 du 5 mai 2017 (cf. J.O. du 7 mai 2017)) ;
- par l'entrée en vigueur cette année des modalités d'évaluation certificative au brevet professionnel. Des exemples de situations d'évaluation certificative en mathématiques et en sciences physiques et chimiques vont être adressés aux établissements concernés.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur plusieurs points :

- Les élèves de seconde professionnelle et de première année de CAP auront acquis au collège des connaissances et compétences concernant l'algorithmique et la programmation (Thème E – "Algorithmique et programmation" du programme de mathématiques du cycle 4). De nombreuses ressources de niveau existent sur le site Eduscol, qui devraient permettre de traiter certaines notions du programme de baccalauréat professionnel en consolidant les connaissances et compétences en algorithmique, acquises au collège. Cette consolidation sera notamment utile dans le cadre de la poursuite d'étude.



3

- La nécessité d'une préparation à l'épreuve orale de contrôle qui ne soit pas trop tardive.
- Certains concours scientifiques sont disponibles pour vos élèves, une rubrique sur le site académique actualisée tout au long de l'année peut vous permettre de cibler ceux qui vous intéressent.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site académique disciplinaire ainsi que votre messagerie professionnelle. Ces deux canaux nous permettent de vous transmettre directement documents et informations.

Réciproquement, vous pouvez nous contacter par courriel. N'hésitez pas à le faire si vous envisagez de passer le certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA), et si vous avez des interrogations.

Nous vous précisons que la date de clôture des inscriptions au Plan Académique de Formation est le 17 septembre. Ce plan est consultable à l'adresse suivante :

www.caform.ac-creteil.fr

Restant à votre écoute pour vous accompagner, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos élèves, une excellente année scolaire.

Les IEN